



Peut-on déshériter son frère?

Par **bruno**, le **13/04/2012 à 20:12**

Bonjour,
Est-il possible de priver son unique frère d'héritage au profit d'une tierce personne étrangère à la famille?

Par **amajuris**, le **14/04/2012 à 19:20**

bjr, r
les seuls personnes qui ne peuvent pas être "déshéritées" sont les héritiers réservataires c'est à dire les enfants du défunt et en l'absence d'enfant son conjoint.
en l'absence de testament, dans votre situation votre frère est votre héritier.
vous devez donc faire un testament pour désigner le ou les personnes qui hériteront de vous.
attention aux frais de succession pour un étranger.
c

Par **Elisabelle**, le **15/09/2016 à 12:57**

Bonjour ma tante est veuve et sans enfant il lui reste un frère et deux neveux. Nous sommes les seuls à s'occuper d'elle avec son autre neveu, car son frère ne veut pas s'occuper d'elle et il ne se parle plus depuis des années.
Est ce que ma tante peut déshériter son frère, car elle ne veut pas que quoi que ce soit lui revienne en cas de son décès.
Merci pour votre réponse.
Cordialement.

Par **Lag0**, le **15/09/2016 à 13:14**

Bonjour,
Si vous avez lu le message de amatjuris ci-dessus, vous avez eu la réponse.